

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ALMA**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ALMA, TENUE LE LUNDI 27 JUIN 2016 À 18 H 30 À LA SALLE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, 140, RUE SAINT-JOSEPH SUD.

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Marc Asselin,
Madame la conseillère Sylvie Beaumont,
Messieurs les conseillers Lucien Boily,
Frédéric Tremblay, Gino Villeneuve et Alain Fortin.

ABSENCES MOTIVÉES : Messieurs les conseillers Jocelyn Fradette,
Gilles Girard et Pascal Pilote.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE MARC ASSELIN.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Sylvain Duchesne, directeur général,
et monsieur Jean Paradis, greffier.

La séance est ouverte à 18 h 30 et les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance dans les délais impartis.

CRÉATION DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE D'ALMA ET DE LA MRC LAC-SAINT-JEAN-EST ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS PROVISOIRES

364-19-2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma investit des sommes importantes pour assurer son développement économique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la MRC Lac-Saint-Jean-Est souhaitent unir leurs efforts et leurs ressources pour favoriser le développement économique local et régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut déléguer sa compétence en matière de développement local et régional à un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville d'Alma juge opportun d'autoriser la création d'un tel organisme et de procéder à la nomination des administrateurs provisoires;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve,
appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la création de l'organisme à but non lucratif pour le développement économique de la Ville d'Alma et de la MRC Lac-Saint-Jean-Est dont les principaux objectifs sont de promouvoir, favoriser et soutenir les initiatives liées au développement économique, industriel, aéroportuaire et touristique avec une approche territoriale englobant les quatorze municipalités et d'agir à titre de gestionnaire du Fonds local d'investissements (FLI) de la MRC et du Fonds de soutien et de développement d'Alma (FSDA);

de nommer Monsieur le Maire Marc Asselin, messieurs les conseillers Lucien Boily, Gino Villeneuve et Alain Fortin, à titre d'administrateurs provisoires de ladite corporation et de les autoriser à signer la « requête pour constitution en organisme à but non lucratif et mémoire des conventions »."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION DE L'ENTREPÔT DES VÉHICULES DU GARAGE MUNICIPAL (NORME 2016-051)

365-19-2016

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de remplacement du système de ventilation de l'entrepôt des véhicules du garage municipal, les soumissions suivantes ont été reçues le 20 avril 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Groupe PGS 2009 inc. (Cervo-Polygaz inc.) – Chicoutimi	151 639,37 \$
Plomberie Roy Alma Itée – Alma	168 555,70 \$
MGS Métal inc. – Jonquière	180 510,75 \$
Pro-Sag Mécanique inc. – Chicoutimi	204 310,58 \$
Mauvalin inc. – Chicoutimi	224 201,25 \$
Ferblanterie Climair inc. – Jonquière	226 098,34 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le chargé de projet en développement durable et en génie et le directeur adjoint du Service des travaux publics concernant la conformité des soumissions reçues et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay, ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer le contrat pour le remplacement du système de ventilation de l'entrepôt des véhicules du garage municipal à la firme « Groupe PGS 2009 inc. (Cervo-Polygaz inc.) » de Chicoutimi, pour un coût total de 151 639,37 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités budgétaires prévues à cette fin au projet d'immobilisation #030."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOUSSIONS – AMÉNAGEMENT DE DEUX STATIONNEMENTS (NORME 2016-098)

366-19-2016

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public pour des travaux d'aménagement de deux stationnements (norme 2016-098), les soumissions suivantes ont été reçues le 22 juin 2016 :

Nom du soumissionnaire	Prix total, taxes incluses
Excavation L.M.R. inc. – Jonquière	186 407,19 \$
Terrassement Jocelyn Fortin enr. – Alma	213 631,49 \$
Excavation Harvey inc. – Alma	220 777,18 \$
Les Excavations G. Larouche inc. – Alma	225 320 \$
Construction Rock Dufour inc. – Jonquière	225 397,60 \$

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse produit par le Service des travaux publics de la Ville d'Alma précisant la non-conformité de la soumission de la firme Excavation Harvey inc. et les taxes appliquées;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par Monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"de considérer la plus basse soumission conforme reçue et d'octroyer à la firme « Excavation L.M.R. inc. » de Jonquière, le contrat pour des travaux d'aménagement de deux stationnements (norme 2016-098), pour un coût total de 186 407,19 \$, taxes incluses, conformément à la soumission présentée, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante, cette somme étant prise à même les disponibilités prévues à cette fin au projet d'immobilisation #028 (parc Desjardins) et au projet d'immobilisation #037 (chalet Nord Ouest)."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL D'ALMA – ACTIVITÉS ADDITIONNELLES 2016 – FERMETURE DE RUES – AUTORISATION **367-19-2016**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 238-12-2016 afin d'autoriser la Société de développement commercial d'Alma à fermer temporairement certaines rues au centre-ville et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec et du Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma pour la tenue des spectacles sur la scène du centre-ville et de ses activités estivales 2016, le tout, selon les modalités décrites dans le document intitulé « Centre-ville Alma – Fermeture de rues – Liste des événements 2016 »;

CONSIDÉRANT QUE d'autres événements se sont ajoutés et nécessitent la fermeture temporaire de certaines rues, à savoir :

- Festidrag Castrol 2016, le 30 juin 2016, de 17 h à 21 h : rue Collard Ouest, entre l'entrée de l'autogare et l'avenue Saint-Joseph;
- « Journée de la fraternité », le 7 août 2016, de 9 h à 16 h : boulevard des Cascades;
- Alma en Fête, du 12 août 2016 à compter de 12 h jusqu'au 14 août 2016 17 h : boulevard des Cascades;

CONSIDÉRANT la demande formulée par ladite Société de développement commercial d'Alma afin d'obtenir une autorisation écrite pour lui permettre de fermer certaines rues au centre-ville et de bénéficier de l'assistance de la Sûreté du Québec conformément aux exigences du ministère des Transports;

il est proposé par monsieur le conseiller Gino Villeneuve, appuyé par monsieur le conseiller Frédéric Tremblay,
ET RÉSOLU :

"d'autoriser la Société de développement commercial d'Alma à fermer temporairement certaines rues au centre-ville et de demander l'assistance de la Sûreté du Québec et du Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma pour la tenue des activités estivales additionnelles 2016 ci-haut mentionnées."

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

368-19-2016

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 32.


greffier


maire